



Déclaration pour le groupe de travail

Poste spécifique national des DCIO

jeudi 31 janvier 2019

Ce GT se tient à un moment où la profession de directeur de CIO est particulièrement menacée et le personnel maltraité.

En effet, en mars dernier le ministre annonçait la fermeture des CIO, l'affectation des PsyEN en établissement et entretenait le flou sur l'avenir des directeurs-trices de CIO. Une potentielle affectation en SAIO, ou en DSDEN était évoquée. Les DCIO continueraient à faire le lien avec les PsyEN, à animer des réunions. Certains pourraient, par convention avec la région et dans le cadre d'un projet, rester directeur-trice d'un CIO maintenu. Avec quelles missions et quels personnels ? Dans quel cadre ? Avec quel budget ?

Les déclarations de J.M. Blanquer aux assises de l'orientation à Limoges vendredi dernier donnent un aperçu de sa détermination à détruire le service public d'orientation de l'Education nationale. Il renouvelle sa volonté de localiser les CIO dans les lycées tout en affirmant qu'« il peut y avoir des exceptions, si on se rend compte qu'il y a un CIO qui marche bien ailleurs que dans un établissement », introduisant ainsi une logique concurrentielle.

Quant aux DCIO, pour le MEN leur sort serait réglé puisque, je cite : ils « auront vocation à se consacrer à l'ingénierie de l'orientation sur leur territoire ». « C'est pourquoi à titre expérimental pour une période de 3 ans, à partir du 4^{ème} trimestre de l'année 2019, nous ouvrirons, sur la base du volontariat, la possibilité de mettre à disposition aux régions des personnels de l'État ».

C'est d'ailleurs le sens du décret soumis au CTM du 30 Janvier.

Le Ministre prenant ses désirs pour des réalités oublie que les DCIO sont des psychologues avec un statut et un référentiel de métier. Ils défendent le service public de proximité au service des élèves et des familles que constitue le réseau des CIO. Décidément le ministère n'a pas entendu la colère qui monte dans nos services et plus largement dans notre pays.

Certaines régions vont dans le même sens que les projets ministériels : lors de leur dernier congrès ces dernières se sont exprimées sur l'avenir des directeurs-trices de CIO, et ont créé un nouveau métier de la Fonction publique territoriale : ingénieur de l'orientation.

Des régions comme la Bretagne anticipent la fermeture de CIO et proposent de récupérer l'expertise des DCIO pour construire une « ingénierie pédagogique de l'information sur les métiers » et d'en faire un nouveau cadre d'emploi régional.

Il s'agirait de détourner les compétences des directeurs-trices de CIO, au profit d'une information qui risque de se situer dans une vision très adéquationniste : informer sur les métiers en tension localement,

promotionner l'apprentissage, faire primer le réalisme de l'emploi dans le bassin sur les aspirations des jeunes.

C'est encore une vision bien réductrice de la fonction des DCIO, qui sont des psychologues, nous le répétons encore une fois. Le métier de DCIO ne consiste pas à produire de l'information sur les métiers. Il couvre de nombreux aspects : animation de l'équipe des psychologues, analyse de la politique d'orientation dans le bassin, animation du bassin avec les chefs d'établissement, dont il est l'interlocuteur privilégié, travail de partenariat avec toutes les structures qui prennent en charge les adolescents et les jeunes adultes, suivi des élèves et des familles qui présentent une situation complexe.

Les propos tenus par M.Rousset , président de la Nouvelle-Aquitaine, sont méprisants pour les DCIO, ignorants de nos missions, et plus largement pour nos services.

Assurément, sur l'ensemble du territoire, les DCIO sont particulièrement maltraités, car là où les CIO ferment ou fusionnent, ils se chargent du déménagement, des voyages à la déchetterie, de l'emménagement ou du relogement dans l'incurie la plus complète de l'administration et sans la moindre reconnaissance ! Ils doivent aussi gérer les problématiques humaines de collègues eux-mêmes malmenés qui accroissent leurs déplacements et ont perdu leurs repères ! Ainsi, l'ensemble des personnels nous semblent bien seuls face aux difficultés rencontrées : l'administration a ce talent de laisser son personnel démuni et désarmé au quotidien devant les manques et les difficultés, voire de le culpabiliser lorsqu'elle est interpellée, bien plus préoccupée par l'application aveugle des réformes et la communication ministérielle...

La profession est donc devenue bien peu attractive, d'autant plus que les engagements du précédent ministère concernant la revalorisation de l'indemnité de charges administratives n'ont pas été tenus. Nous rappelons qu'un projet de décret présenté au CTM du 22 mars 2017 avait acté une revalorisation en trois tranches (2000 euros pour les CIO de moins de 7 ETP, 2500 euros pour ceux compris entre 7 et 15, et 3000 euros pour un effectif supérieur à 15).

Concernant le mouvement spécifique :

Comme l'an dernier, le mouvement des DCIO, mouvement spécifique national, oblige les DCIO déjà en poste à rédiger un C.V., une lettre de motivation dans I-Prof comme s'ils postulaient pour la première fois. Ils se voient attribuer un avis de l'IEN-IO, du CSAIO de l'académie d'origine, d'une part, et de l'IEN-IO et du CSAIO de l'académie demandée, d'autre part.

Le SNES-FSU continue de combattre ces modalités opaques et sans critère. Nous demandons un mouvement barémé, ce qui assure l'équité de traitement des situations et le contrôle par les CAPA et CAPN.

Nous réclamons :

- que soient prises en compte l'ancienneté dans la fonction et les situations particulières (familiales, dossiers CIMM)
- que les collègues qui subissent une fermeture de poste soient prioritaires et bénéficient de mesures de carte scolaire.

Après le mouvement, un nombre important de postes (26 : 25 en CIO et 1 en SAIO) vont rester vacants alors qu'ils auraient pu intéresser des collègues. Quant aux postes gelés, ils sont nombreux : au moins 20. Et il y a également des postes « perdus de vue » : une bonne dizaine ! Cette pratique de l'administration n'est pas

acceptable. Dans ce contexte difficile, on gèle, on fait disparaître un poste, on place dessus un faisant fonction, parfois difficile à trouver, qu'on nomme au mieux l'année d'après s'il donne satisfaction. Au pire, si le CIO ferme, le collègue aura rendu service durant le temps nécessaire au maintien du CIO, et il en sera remercié...

L'administration centrale est-elle informée des postes fonctionnant avec des faisant-fonction et qui ne paraissent pas au mouvement ?

Dans le contexte actuel, c'est fragiliser encore plus notre réseau. Aussi nous demandons qu'un deuxième mouvement ait lieu.

Que dire des postes en CIO ? En quoi sont-ils spécifiques ? D'ailleurs un même avis vaut pour tous les vœux. Quelle nécessité y a-t-il d'y mettre des avis qui au final se réduisent au fait du prince ?

Que dire des collègues qui n'ont pas fait la demande d'un poste, mais que l'administration propose ?

Que dire des avis NR qui deviennent TF, ou F qui deviennent TF au fil des étapes ? L'IG aurait accès à des informations que nous n'aurions pas ?

Enfin, recevoir les documents vendredi à 17h, alors que nous ne sommes pas déchargé.e.s, n'est pas admissible, quel manque de respect pour les commissaires paritaires, pour le paritarisme et au final pour les collègues.